

Traitements de substitution nicotinique pendant la grossesse

PUBLIÉ LE 05/03/2021 - MIS À JOUR LE 17/03/2021

L’arrêt du tabac doit intervenir avant la grossesse ou du moins le plus tôt possible pendant la grossesse. Il est toujours utile quel que soit le terme et après l’accouchement.

Pourquoi est-il important que j’arrête de fumer et comment arrêter ?

Si vous souhaitez avoir un enfant, le tabagisme peut diminuer votre capacité à être enceinte.
Pendant la grossesse, fumer comporte de multiples risques pour le déroulement de la grossesse et le développement de votre bébé.

Vous pouvez retrouver toutes les informations et des conseils pour arrêter sur :

- https://www.tabac-info-service.fr/ ou au 39.89 (service gratuit + coût de l'appel)
- https://tabac-info.net/
- https://www.santepubliquefrance.fr/l-info-accessible-a-tous/tabac
- https://www.agir-pour-bebe.fr/fr/prendre-soin-de-moi-de-nous#menu2

Vous pouvez, dans un premier temps, essayer d’arrêter seule. En fonction de votre dépendance, un accompagnement psychologique et/ou un **traitement de substitution nicotinique** peut aussi vous être proposé.

Qu’est-ce qu’un traitement de substitution nicotinique ?

Parmi les nombreuses substances nocives présentes dans la cigarette, c'est la nicotine qui est responsable de la dépendance physique. Les substituts nicotiniques fournissent à votre corps l’équivalent de la nicotine contenue dans les cigarettes, comblant ainsi vos besoins.
Ce traitement amène des apports quotidiens de nicotine sans les autres composés toxiques présents dans une cigarette, notamment le monoxyde de carbone (responsable de la diminution de l’oxygène dans l’organisme), les goudrons (cancérigènes), etc).

Ces traitements de substitution nicotinique sont disponibles sous différentes formes (patchs, gommes à mâcher, comprimés, inhaleurs, etc.

Quel est l’intérêt de ces traitements pendant la grossesse ?

La nicotine seule est beaucoup moins dangereuse pour votre bébé que la fumée de cigarette.
Si vous êtes enceinte ou si vous désirez l’être et que vous êtes dépendante à la cigarette, il est préférable de commencer le plus tôt possible votre traitement et **surtout d’aller consulter votre médecin.**

Je suis enceinte, quels sont les risques de ce traitement ?

En l’état actuel des connaissances, il n'y a pas de risque de malformations ou de risque toxique avéré pour le bébé avec des traitements de substitution nicotinique au cours de la grossesse.
L’idéal est cependant d’arriver à l’arrêt complet du tabac et des traitements de substitution nicotiniques avant le dernier trimestre de grossesse.

Je souhaite allaiter, que dois-je savoir ?

La nicotine passe dans le lait maternel. En cas de traitement par un substitut nicotinique, il est préférable de nourrir votre enfant au biberon ou, si vous souhaitez l’allaiter, ne pas prendre ce médicament dans les 2 heures qui précédent une tétée.

A défaut de l’arrêt total du tabac, il est préférable d’allaiter à distance de la dernière cigarette et d’éviter au bébé tout tabagisme passif.

Quels sont les médicaments concernés ?

- NICOPASS®
- NICOPATHLIB®
- NICORETTE®
- NICORETTESKIN®
- NICORETTESPRAY®
- NICOTINE [nom de laboratoire]®
- NICOTINELL®
- NIQUITIN®
- NIQUITINMINIS®